



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Salle polyvalente et de  
spectacles à L'Escarène :  
avenant au marché de maîtrise  
d'œuvre

Décision n° 17 04 34

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération n°150602 du conseil communautaire en date du 29 juin 2015, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène a été confié au Cabinet Ducher Pietra Architectes pour un montant forfaitaire d'honoraires de 230 979,00 € HT.

Le président propose de passer un avenant audit marché afin d'ajuster le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre aux coûts supplémentaires consécutifs à l'évolution du projet (modification des fondations suite à l'étude géotechnique, ajout de locaux et diverses adaptations).

Cet avenant, pour lequel la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable, s'élève à 34 623,33 € HT. Le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 265 602,23 € HT.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,**

**Autorise** le président à passer avec le Cabinet Ducher Pietra Architectes, maître d'œuvre du projet de réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène, un avenant qui ajuste le forfait de rémunération aux coûts supplémentaires consécutifs à l'évolution du projet. D'un montant de 34 623,33 € HT, cet avenant porte les honoraires de maîtrise d'œuvre à 265 602,23 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170434-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président  
E. Mari

LE PRESIDENT  
E. MARI

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0